



SCANDALE DES PROTHESES MAMMAIRES PIP DE JEAN CLAUDE MAS

publié le **20/08/2012**, vu **3014 fois**, Auteur : [Ravaz Christine](#)

L'affaire des prothèses mammaires PIP (Poly Implant Prothèses) est un scandale planétaire. Les solutions offertes par la justice française sont insuffisantes pour aborder un tel drame sanitaire qui a fait des milliers de victimes.

Poly Implant Prothèse

Panique

"France

23 décembre 2011

La panique s'est emparée des femmes porteuses d'implants mammaires de la société Poly Implant Prothèse P I P depuis que le Ministre de la Santé a recommandé leur retrait.

Mais comme l'AFSSAPS (Agence française sanitaire de sécurité des produits de santé) ne veut pas trop nous inquiéter, elle a rayé de son vocabulaire le mot « toxique ».

Elle préfère : « irritant ».

Pour l'Organisation Mondiale de la Santé qui reprend les paroles de l'AFSSAPS, les prothèses mammaires PIP sont donc simplement « irritantes » et non pas terrifiantes.

17 janvier 2012

GRAND BAZAR MONDIAL

Le 17 janvier 2012, l'OMS a parlé, via le GAR (Global Alert and Response) afin de faire face à une situation d'urgence en matière de santé publique.

L'OMS précise que les essais réalisés par l'AFSSAPS sur les implants PIP ont démontré que la qualité de ces implants était variable, d'où un risque accru de rupture. L'OMS ne recommande pas le retrait des implants mammaires.

Ce qui fait moins peur, mais qui ne change rien quant aux effets secondaires.

Le 29 mars 2010 les prothèses mammaires PIP ont été interdites dans le périmètre de l'Union européenne sur décision de l'AFSSAPS.

L'interdiction concerne aussi les implants commercialisés par l'entreprise RMI : Rofil Médical International.

En avril 2010, les autorités de santé hollandaises ont interdit ces produits frauduleux sur leur marché, utilisés dans quelques unes des plus populaires destinations touristiques cosmétiques de chirurgie à travers l'Europe (Belgique, Pologne, République tchèque) sous la marque « M-Implants. »

Ces implants ont été intégralement sous traités et fabriqués par l'entreprise PIP.

L'OMS a averti 28 pays que le gel contenant du silicone PIP et M-Implants non conforme est irritant pour les tissus et, en cas de fuite, peut donner lieu à une inflammation et des douleurs. Là également, l'alerte n'est que partielle.

Car cette diffusion « mondiale » est très limitée.

Les pays concernés par les prothèses PIP sont plus nombreux que ceux listés par l'OMS.

Il faut ajouter en effet, ceux-ci : Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Bénin, Bulgarie, Cambodge, Chypre, Côte d'Ivoire, Emirats Arabes Unis, Grèce, Haiti, Hong Kong, Ile Maurice, Indonésie, Inde, Iran, Islande, Israël, Luxembourg, Malte, Maroc, Norvège, Panama, Paraguay, Philippines, Pologne, République Dominicaine, Roumanie, Russie, Singapour, Suède, Suisse, Syrie, Taiwan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Vénézuéla, Vietnam, Zimbabwe."

.../...

" 11 Mars 2010

Le 11 mars 2010, le Directeur de l'AFSSAPS avise à l'avance la société PIP qu'une inspection est programmée sur le site pour la date des 16 et 17 mars 2010.

Les inspecteurs ne trouvent rien.

Ils reviennent à l'improviste le 18 mars 2010 et découvrent sur des containers les étiquettes d'un produit industriel.

La société PIP proteste : ces cubiconainers n'auraient jamais dû être découverts car l'inspection devait s'achever le 17 mars 2010 : l'inspection est déloyale !

La société PIP ajoute dans sa réclamation auprès de l'AFSSAPS « Les étiquettes révélées proviennent de l'extérieur et n'ont pu être découvertes dans l'entreprise » !

Les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire approfondissent et découvrent aussitôt des factures attestant de la livraison de plusieurs tonnes de produits dénommés :

- SILOPREN W 1000
- Huile silicone triméthylée de marque SILOP W 1000
- Huile silicone terminée vinyle SILOP U 165

- RHODORSIL RTV 141 A
- RHODORSIL RTV 141 B
- Huile silicone triméthylée de marque RHODORSIL 47V1000
- BAYSILONE M 1000"

Extraits du livre "AVOCAT A VIF"